

De nombreux **petits pontons sont présents depuis un siècle** sur les bords sur lac d'Annecy. A titre d'exemple, certains pontons de la promenade des Seines ont été **construit avant 1950**

...

Ils font partie du paysage !

Ils participent d'une certaine **harmonie des lieux** et **s'inscrivent dans l'équilibre écologique du plan d'eau.**

Les oiseaux les utilisent comme perchoir pour se reposer, les libellules comme support pour achever leur métamorphose (cf : photos ci-dessous)

..

Dans l'état actuel des choses, **la plupart des petits pontons** représentent ainsi **un asile pour la faune lacustre,**

qui ne pourra évidemment pas trouver le même refuge sur des pontons collectifs.

Pourquoi perturber un éco-système équilibré et paisible ?

Peut-être faut-il savoir tirer un enseignement de l'expérience vécue aux endroits où la suppression des pontons privés est effective, et

qui n'empêche pas la dégradation des roselières, bien au contraire

(cf : l'énorme budget qui va être consacré à St.Jorioz pour sauver les roselières !)

Leur destruction au profit de grands pontons communaux d'amarrage va inévitablement engendrer une *concentrati*

on des bateaux,

qui amarrés de manière perpendiculaire et ne pouvant pas s'orienter en fonction des vents, useront prématurément leur chaînes d'amarrage

...

Est-ce très judicieux de généraliser ce système à grande échelle alors qu'il existe des systèmes écologiques d'amarrage rotatif ?



